



**DIRECTION DES ROUTES, DES INFRASTRUCTURES ET DES MOBILITÉ**  
**Service Gestion du Trafic**

**Unité Temps Différé**

[sgt.transports-exceptionnels@alsace.eu](mailto:sgt.transports-exceptionnels@alsace.eu)

**Destinataires :**

**Transporteurs**

**DDT**

**Site : Inforoute Alsace**

**INFOROUTE  
TRANSPORTS EXCEPTIONNELS**

**Vous trouverez ci-dessous une liste de chantiers impactant la circulation des convois exceptionnels sur le réseau routier de la CeA.**

**Tous les chantiers ne sont pas énoncés.**

**Cette liste ne dispense pas le transporteur d'effectuer la reconnaissance de l'itinéraire comme le stipule le cadre réglementaire.**

**Les travaux sur le réseau autoroutier ou structurant ainsi que les modalités de circulation des TE sur le territoire de la CeA figurent sur le site <https://inforoute.alsace.eu>**

**Merci de prendre connaissance de l'arrêté de circulation sur le site <https://inforoute.alsace.eu>**

**A) Consignes générales avant la circulation des TE**

Je rappelle que pour la circulation des transports exceptionnels durant des travaux, il y a lieu de s'assurer la praticabilité de l'itinéraire auprès du gestionnaire territorialement compétant de la CeA.

**B) Concernant les déplacements pour l'itinéraire Belfort – Neuf-Brisach ou Strasbourg, vous pouvez obtenir des informations sur le mode d'exploitation et planning des travaux auprès des services suivants :**

**Le Service Routier de Colmar**, pour la circulation sur la D4II, D201, D415, D52, entre Colmar et Neuf-Brisach : Mr Philippe ZIMMERMANN, mail [philippe.zimmermann@alsace.eu](mailto:philippe.zimmermann@alsace.eu) ou Mr Thibault PANHALEUX, mail [Thibault.Panhaleux@alsace.eu](mailto:Thibault.Panhaleux@alsace.eu)

**Le Service Autoroutier de Soultz**, pour la circulation sur la D83, entre Colmar et l'échangeur D83/D483, Mr Johann HUBERT, mail [Johann.Hubert@alsace.eu](mailto:Johann.Hubert@alsace.eu) ou Mr Christophe DOUCET, mail [christophe.doucet@alsace.eu](mailto:christophe.doucet@alsace.eu)

**Le Service Routier de Mulhouse**, pour la circulation sur la D483, entre Limite département et échangeur D483/D83, Mr Hervé AUCHER, mail [herve.aucher@alsace.eu](mailto:herve.aucher@alsace.eu) ou Mme Marie-Claude FONTAINE, mail [Marie-Claude.Fontaine@alsace.eu](mailto:Marie-Claude.Fontaine@alsace.eu)

**Le Service Autoroutier de Sainte-Croix-en Plaine** pour la liaison D83 entre Colmar et Bas-Rhin, Mme Estelle SIMON, mail [estelle.simon@alsace.eu](mailto:estelle.simon@alsace.eu) ou Mr Christophe DOUCET, mail [christophe.doucet@alsace.eu](mailto:christophe.doucet@alsace.eu)

**Le Service Routier de Sélestat :**

- pour une circulation sur la D83 entre Limite Bas-Rhin et Ebermunster : Mr Pierre-Gilles FIACRE, mail [pierre-gilles.fiacre@alsace.eu](mailto:pierre-gilles.fiacre@alsace.eu) ou Mr Gaëtan DELEVOYE, mail [Gaetan.Delevoye@alsace.eu](mailto:Gaetan.Delevoye@alsace.eu)
- pour une circulation sur la D83 entre Ebermunster et limite Eurométropole de Strasbourg : Mr Bertrand DOLLE, mail [bertrand.dolle@alsace.eu](mailto:bertrand.dolle@alsace.eu) ou Mr Christophe SELTZ, mail [christophe.seltz@alsace.eu](mailto:christophe.seltz@alsace.eu)

**C) Circulation sur le réseau autoroutier de la CeA**

**a) Rappel des prescriptions de circulation sur le réseau autoroutier**

Concernant la circulation sur le réseau autoroutier de la CeA, en cas d'avis favorable du SGT de la CeA sur votre demande d'autorisation, les prescriptions de circulation sont les suivantes :

**Pour les convois ≤ 3.20 mètres de largeur et ≤ 30 mètres de longueur :**

- circulation de jour ou de nuit
- les centres autoroutiers doivent être informés 15 jours avant le passage et retour favorable
- hauteur maxi 4.70 mètres

**Pour les convois > 3.20 mètres de largeur ou > 30 mètres de longueur :**

- circulation de nuit entre 22h00 et 5h00
- les centres autoroutiers doivent être informés 15 jours avant le passage et retour favorable
- accompagnement obligatoire par l'EDSR sur le réseau autoroutier
- hauteur maxi 4.70 mètres

**Circulation des TE en cas de basculement de la circulation :**

- la circulation des TE de cat 1 est autorisée à franchir le basculement
- la circulation des TE de catégorie 2 et 3 est interdite

**Si les prescriptions ci-dessus ne sont pas respectées, la circulation des TE est interdite sur le réseau autoroutier de la CeA.**

**b) Contacts des Services Autoroutiers**

✓ **A35 entre Lauterbourg et limite A4**

CAA Soufflenheim : [manuel.trautmann@alsace.eu](mailto:manuel.trautmann@alsace.eu) ;

✓ **A352 entre Dorlisheim et limite EMS**

✓ **A35 entre Limite EMS et Saint-Hippolyte**

CAA Ebersheim : [jean-louis.duchene@alsace.eu](mailto:jean-louis.duchene@alsace.eu) ;

✓ **A35 entre Houssen et l'échangeur A35/D55 Baldersheim**

CAA Sainte-Croix-en-Plaine : [estelle.simon@alsace.eu](mailto:estelle.simon@alsace.eu)

✓ **A35 entre l'échangeur A35/D55 Baldersheim et Saint Louis frontière Suisse**

✓ **A36 entre l'échangeur D1066/A36 Lutterbach et frontière Allemande**

CAA Rixheim : [stephane.ignjatovic@alsace.eu](mailto:stephane.ignjatovic@alsace.eu)

**Autres :**

**RD19I Richwiller ouvrage d'art surplombant la voie SNCF**

Désordres structurels

Durée indéterminée

La circulation des TE est interdite.



**Information :**

La CeA demande que l'information de circulation soit communiquée au centre routier d'Alsace concerné soit le ou les gestionnaires de voirie sur un secteur géographique donnée.

**Signalisation :**

Dans le cadre de la circulation d'un convoi nécessitant la dépose et repose de signalisation, celui-ci sera accompagné d'une équipe technique pour la dépose juste avant le passage et la repose à l'identique de suite après.

## **1) Chantiers en cours sur le réseau routier départemental**

**Rappel :** seul les transports exceptionnels de cat1 sont autorisés à circuler dans un basculement de circulation.

### **RD105 Saint-Louis**

Création et ripage des bretelles aux échangeurs 36 et 37, mise à 2x2 voies de la RD105 entre le giratoire d'entrée de Saint Louis et le giratoire du Fret de l'Euroairport

Durée : jusqu'au 31 décembre 2026

Mesures d'exploitation :

Neutralisation des voies de circulation ou de bande dérasée de droite ou de gauche, fermetures de bretelle, accès de chantier, limitations de vitesse (voir les arrêtés de circulation sur le site [www.inforoute.alsace.eu](http://www.inforoute.alsace.eu))

**Jusqu'à fin 2026 : dévoiement de la D105 avec mise en service d'un ouvrage d'art provisoire au niveau de l'A35 Saint-Louis : le transporteur doit impérativement faire une reconnaissance de l'itinéraire et faire une vérification géométrique de passage. Les convois à fort gabarit devront modifier leur itinéraire.**

### **RD426/RD83 Erstein**

Travaux d'aménagement « mode de déplacement doux ».

Durée : jusqu'à octobre 2026

Sur la D426 au niveau de l'ouvrage d'art D426/D83 :

Route barrée du 16 au 28 février 2026

La circulation des transports exceptionnels est interdite entre les 2 giratoires.

Sur la D83, au niveau de l'ouvrage d'art RD83/RD426 :

Durant les travaux et dans les 2 sens de circulation, les transports exceptionnels de cat 1 et 2 pourront circuler sur la RD83 au niveau de l'ouvrage d'art D83/D426 sous réserve de respecter les prescriptions de gabarit ci-dessous :

Limitée à 4.70 mètres de hauteur dans le sens Sud – Nord

Limitée à 5.05 mètres de hauteur dans le sens Nord – Sud

Limitée à 3.50 mètres de largeur dans le sens Nord – Sud

Limitée à 3.50 mètres de largeur dans le sens Sud - Nord

La circulation des convois de catégorie 3 pourra se faire sous réserve de contacter :

le Centre Routier Alsace d'Erstein par tél 03.68.33.81.15, mail [cei.erstein@alsace.eu](mailto:cei.erstein@alsace.eu),

Mrs stephane.koch@alsace.eu et herve.mull@alsace.eu, au minimum 2 semaines avant la date de passage, pour définir les modalités de circulation (ex : dépose et repose de la signalisation).

### **Du 6 mars au 30 mai 2026 Circulation des transports exceptionnels interdite sur la D83 au niveau de l'ouvrage d'art RD83/RD426 :**

Basculement de la circulation: les TE de cat 1 sont autorisés à circuler dans le basculement avec une hauteur limitée à 4.70 mètres.

Sous réserve d'une vérification géométrique de l'itinéraire, la circulation des TE d'un PTR jusqu'à 120 to pourra se faire :

par la route longeant le Rhin entre Marckolsheim et Eschau (D52, D426, D468)

par la D1422, D426, D500, D392 via Sélestat, Obernai, Dorlisheim, Entzheim

Rappel : la circulation des TE sur la D424, entre Sélestat et Marckolsheim, est limitée à 100 tonnes.

**Vu le chantier en cours durant jusqu'en octobre 2026, pour toute circulation de convois exceptionnels à venir et le plus tôt en amont, il est impératif que chaque transporteur prenne contact avec Mr stephane.koch@alsace.eu (tél 0603695908) et herve.mull@alsace.eu afin de vérifier et de disposer des périodes effectives de possibilité de circulation selon le gabarit.**

**Si celui-ci est exceptionnel, il est fortement conseiller que le transporteur organise une réunion avec Mr Koch Stéphane pour définir des modalités d'exploitation et de circulation.**

### **RD815 Gungwiller - Weyer**

Travaux d'entretien.

Durée : du 19 au 30 janvier 2026, entre 8h00 et 17h00.

Mesures d'exploitation :

Route barrée, déviation par les D815, D740, D1061E04, D340, via les communes de DRULINGEN, WEYER, BERG, GUNGWILLER.

**2) Chantiers en cours sur le réseau autoroutier**

**A35 secteur Saint-Louis**

Travaux d'aménagement entre les échangeurs 36 et 37

Mise en 2x3 voies de l'A35 de l'échangeur 36 à l'échangeur 37,

Création d'une collectrice entre les échangeurs 36 et 37,

Création de bretelles aux échangeurs 36 et 37

Durée : jusqu'au 31 décembre 2026

Mesures d'exploitation :

A35 Sens 1 :

- Circulation sur la voie de droite de 3.20m et la voie de gauche de 2.80m. Une bande d'arrêt d'urgence (BAU) de 3.00m est conservée.

Suppression de la bande dérasée de gauche

Limitation de vitesse à 70 km/h sur la zone chantier

Interdiction de dépasser pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la zone chantier

Limitation de vitesse à 110 km/h en dehors de la zone de chantier depuis l'échangeur n°35

A35 Sens 2 :

- Circulation sur la voie de droite de 3.20m et la voie de gauche de 2.80m. Une bande dérasée de droite (BDD) de 1.00m est conservée

Suppression de la bande dérasée de gauche

Limitation de vitesse à 70 km/h sur la zone chantier

Interdiction de dépasser pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la zone chantier

Limitation de vitesse à 110 km/h en dehors de la zone de chantier jusqu'à l'échangeur n°35  
(voir les arrêtés de circulation sur le site [www.inforoute.alsace.eu](http://www.inforoute.alsace.eu))

**3) Prévisions chantiers sur le réseau départemental**

**RD1363 Scheibenhard frontière**

Travaux de déconstruction d'un auvent au niveau de la plateforme douanière.

Période : à définir

Mesures d'exploitation :

RD1363 barrée au niveau de la frontière de jour comme de nuit.

L'itinéraire de déviation via les parkings de la plateforme douanière est autorisé uniquement aux convois de catégorie 1.

La circulation des transports exceptionnels jusqu'à 80 tonnes, souhaitant se rendre en Allemagne, pourra se faire par la RD504 via Roppenheim.

La circulation des transports exceptionnels à fort gabarit devra se faire via Strasbourg, en empruntant la M353 pour se rendre en Allemagne.

Une reconnaissance de l'itinéraire est indispensable dans le cadre de la circulation des convois exceptionnels.

**4) Prévisions chantiers sur le réseau autoroutier**

L